semitan | Mandataire

TRANSPORTS DE
L'AGGLOMERATION NANTAISE

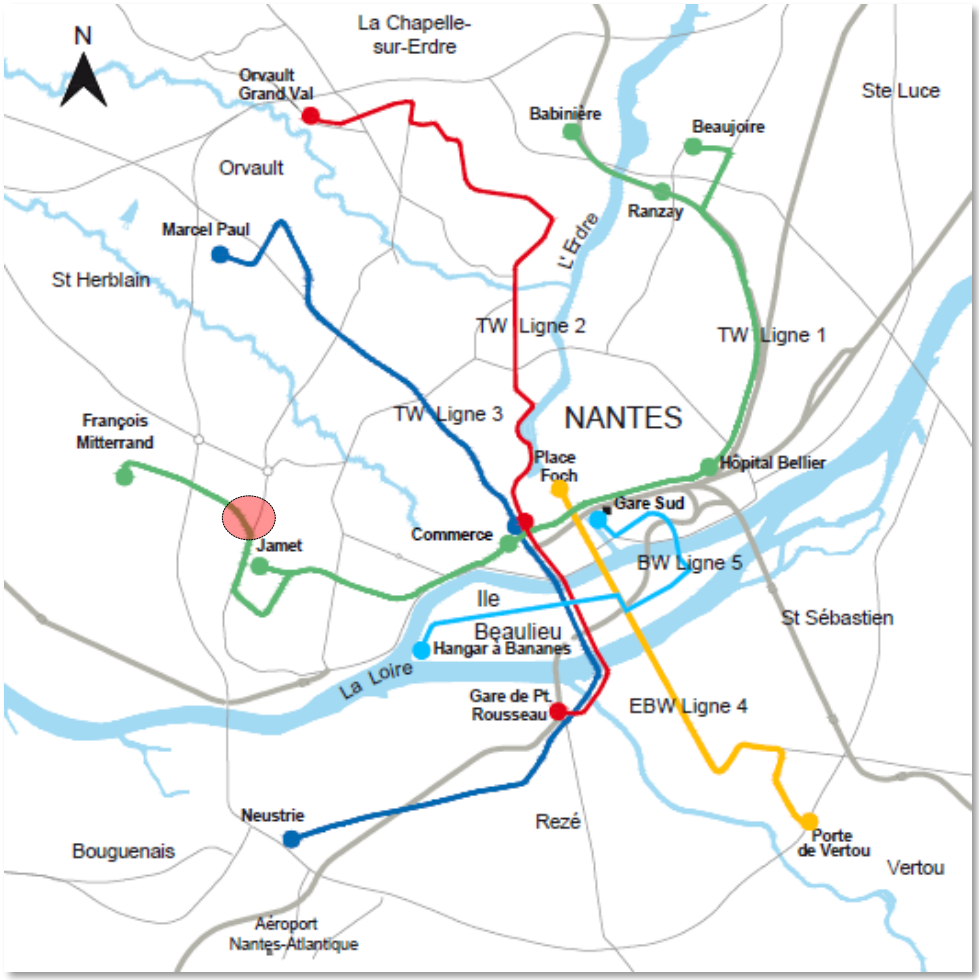
Nantes Métropole

VOIE Z TERTRE OPTIMISÉE

Tramway Ligne 1

MT2 – Travaux de voie ferrée (VF)

Marché n°26MA3/431



A0 – Règlement de Consultation (RC)

OCTOBRE 2026

Règlement de Consultation – RC

VOIE Z TERTRE OPTIMISÉE
Tramway Ligne 1

MT2 – Travaux de voie ferrée (VF)

Règlement de Consultation
RC

Objet de la consultation :
MT2 – Travaux de Voie Ferrée (VF)

Maître d'ouvrage : Nantes Métropole

Mandataire : Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise

Date limite de réception des candidatures[1] :

26/11/2026 – 12h00

Date limite de réception des offres :

Information fournie ultérieurement

CECI EST UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION.
MERCI DE NE DEPOSER, A CE STADE DE LA PROCEDURE, QU'UNE CANDIDATURE.

[1] **Les candidats sont invités à être parfaitement attentifs aux dispositions relatives au temps de téléchargement de leur pli (cf. chapitre 7 du présent RC).**

SOMMAIRE

1. ACHETEUR PUBLIC 6

1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC 6
1.2. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU MANDATAIRE 6
1.3. PROFIL ACHETEUR 6
1.4. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC 6

2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION 7

2.1. DESCRIPTION 7
2.1.1. Objet de l'opération 7
2.1.2. Objet de la consultation 7
2.1.3. Lieu d'exécution des prestations 7
2.1.4. Type de marché 8
2.1.5. Nomenclature communautaire pertinente (code CPV) 8
2.1.6. Intervenants 8
2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES, EN LOTS OU BONS DE COMMANDE 8
2.3. VARIANTES 8
2.4. OPTIONS 8
2.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 9
2.6. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS 9
2.7. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION 9
2.8. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT 9
2.9. GARANTIES TECHNIQUES PARTICULIERES ET CAUTIONS EXIGEES 9
2.10. INSERTION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES EN DIFFICULTE 10

3. PROCEDURE 10

4. DOSSIER DE CONSULTATION 10

4.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 10
4.2. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION 11
4.3. MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 11

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 12

5.1. DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE 12
5.1.1. Un dossier sur leur situation juridique 12
5.1.2. Un dossier sur leurs capacités économique et financière 12
5.1.3. Un dossier sur leurs capacités professionnelles et techniques 12
5.2. DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE 13
5.2.1. Un projet de marché 13
5.2.2. Un mémoire justificatif 13
5.2.3. Un mémoire de développement durable 14

6. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 15

6.1. SELECTION DE CANDIDATURES 15
6.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 15
6.3. RECTIFICATION DES OFFRES 16
6.4. NEGOCIATION 16
6.5. ATTRIBUTION DU MARCHE 16

7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS 17

8. AUTRES RENSEIGNEMENTS 18

8.1. SOUS-TRAITANCE 18
8.1.1. Sous-traitants désignés dès la remise des offres 18
8.1.2. Sous-traitants désignés en cours de marché 18
8.2. VISITE SUR SITE ET/OU CONSULTATION SUR PLACE 18
8.3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 18

9. ANNEXE 0.1 : LETTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES PIECES GRAPHIQUES 19

1. ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

Maître d'Ouvrage : Nantes Métropole (collectivité territoriale)

Adresse : Direction des Projets d'Investissement Transports Collectifs
Département Déplacements
Champs de Mars, 44000 Nantes

1.2. Nom et adresse officiels du mandataire

Société : SEMITAN
Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise

Adresse : 3 rue Bellier, BP 64605, 44046 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.51.81.77.00
Télécopie : 02.51.81.80.50

e-mail : marchespublics@semitan.fr

Adresse internet (URL) : www.semitan.fr
Profil acheteur (URL) : https://marchespublics.semitan.fr

1.3. Profil acheteur

Pour toute information complémentaire, le téléchargement des DCE et le dépôt de pli, le candidat se connectera au profil acheteur de la SEMITAN : https://marchespublics.semitan.fr

1.4. Type d'acheteur public

Etat ☐

Collectivité territoriale ☒ **Nantes Métropole**

Autre (préciser) ☐

2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Description

2.1.1. Objet de l'opération

Dans le cadre du mandat A3 pour le raccordement des stations Jamet et Romanet, nécessaire à l'opération de Développement de Nouvelles Lignes de Transport confié par Nantes Métropole à la SEMITAN, la création d'une voie Z est projetée à l'ouest de la station Tertre sur la ligne 1 de tramway. L'espacement existant entre les voies 1 et 2 permet la mise en place d'une voie supplémentaire pour remiser un tramway ou réaliser des manœuvres de changement de voie. L'objet de l'opération est de mettre en service une voie Z optimisée avant l'ouverture de la ligne 7.

L'allotissement prévu pour cette opération est le suivant :

- Marchés de fourniture :
 - AC MF1 : Fourniture de rails (pose par le lot voie ferrée)
 - AC MF2 : Fourniture d'appareils de voie (pose par le lot voie ferrée)
 - AC MF3 : Fourniture équipements voie ferrée (pose au lot voie ferrée)
 - AC MF6 : Fourniture de pièces métalliques pour pose de voie nantaise
- Marchés de travaux :
 - MT1 : Ligne aérienne de contact
 - MT2 : Voie ferrée
 - MT3 : CFO / CFA
 - MT4 : Signalisation lumineuse de trafic
 - MT5 : Voirie et réseaux divers hors plateforme
 - MT9 : Signalisation ferroviaire

2.1.2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner le titulaire du marché de travaux de Voie Ferrée.

Les prestations de Voie Ferrée à réaliser par le titulaire concernent les domaines suivants :

- L'implantation de la base-vie générale pour l'ensemble des marchés ;
- La réalisation des installations de chantier spécifiques au lot MT2 ;
- Les études d'exécution
- La conduite et direction des travaux de plateforme tramway,
- La démolition de plateforme tramway existante partielle ou totale selon les secteurs
- Les travaux de préparation de plateforme (terrassement, réglage, compactage)
- La dépose des ferrures des deux appareils de voie de la communication existante dont une dépose soignée pour réemploi
- Travaux de création de voie ferrée en NVN (nouvelle voie nantaise)
- Le mise en œuvre des appareils de voie (3 nouveaux branchements simples, et réemploi d'un AdV)
- Les travaux de génie civil et équipement sur plateforme tramway (création de chambres de tirage, fourreaux divers, assainissement de plateforme, équipements de voie)
- La réalisation des vérifications techniques et essais ainsi que la participation aux essais d'ensemble,

Le détail complet des prestations figure au CCTP.

2.1.3. Lieu d'exécution des prestations

Le projet se situe sur la ligne 1 du tramway de Nantes, au niveau de la station Tertre sur la commune de Saint-Herblain (44800) et à proximité de la station Romanet sur la commune de Nantes (44100).

2.1.4. Type de marché

Marché de travaux.

2.1.5. Nomenclature communautaire pertinente (code CPV)

Objet principal	
45234129-6	Travaux de construction de voies ferrées urbaines
Objets secondaires	
45432112-2	Pose de pavage
77310000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts

2.1.6. Intervenants

- MOE : SCE, 4 rue René Vivian, 44200 NANTES
- Coordinateur SPS : ATAE
- Contrôleur technique : SOCOTEC
- Géotechnique : FONDASOL
- Topographie : GEOFIT
- OQA : CERTIFER

2.2. Décomposition en tranches, en lots ou bons de commande

2.2.1) S'agit-il d'un accord cadre à bons de commande ?

☐ Oui ☒ Non

2.2.2) S'agit-il d'un marché à tranches ?

Le marché est décomposé en une tranche ferme (TF) et une tranche optionnelle (TO) de la façon suivante :

- TF : Travaux de création d'une voie en tiroir connectée à V1 et V2 côté Tertre
- TO : Travaux de connexion de la voie tiroir en voie 2 coté Neruda pour création d'une voie Z optimisée

2.2.3) Division en lots ?

L'opération est allotie selon la décomposition indiquée à l'article 2.1.1 du présent document.

2.3. Variantes

Les variantes sont-elles autorisées ?

☐ Oui ☒ Non

2.4. Options

Le marché prévoit-il des options ?

☐ Oui ☒ Non

2.5. Délai de validité des offres

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.6. Conditions de participation des concurrents

Les entreprises ou groupements d'entreprises souhaitant candidater devront disposer de compétences dans les domaines suivants :

- Travaux de voie ferrée
 - 414 : « Voie Ferrée – Construction neuve – Réseau urbain »
 - 436 : « Voie ferrée – Maintenance et entretien des voies – réseau urbain »
- Travaux de revêtements de plateforme
 - 3452 : « Pavés et dalles – En béton, engazonnés ou autres matériaux »

Le mandataire du groupement d'entreprise ou le titulaire devra obligatoirement posséder les compétences requises dans le domaine de « travaux de voie ferrée ».

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de sous-traitance dans le domaine de « travaux de voie ferrée », l'entreprise sous-traitante devra être proposée à l'agrément dès le dépôt de l'offre.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le mandataire du maître d'ouvrage est un groupement conjoint avec mandataire solidaire, ou groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du mandataire du maître d'ouvrage tel qu'il est indiqué ci-dessus, afin d'assurer l'exécution complète du marché.

Les entreprises ont la possibilité de présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements. Dans ce cas, un candidat ne pourra être désigné mandataire que d'un seul groupement.

2.7. Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution est indiqué à l'article 4 de l'Acte d'Engagement.

2.8. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire, au(x) cotraitant(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans le délai global de paiement de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.9. Garanties techniques particulières et cautions exigées

Une retenue de garantie de 5 % pour la bonne exécution des prestations est appliquée sur ce marché (sauf garantie à première demande).

Une garantie à première demande sera demandée le cas échéant pour le versement de l'avance. Cette garantie ne pourra pas prendre la forme d'une caution.

Autre garantie : une garantie est demandée sur la bonne exécution et la remise des DOE.
La description de cette garantie est reprise dans le CCAP.

2.10. Insertion professionnelle de personnes en difficulté

Le mandataire du maître d'ouvrage est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique.
L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au CCAP du présent marché.

L'article du CCAP relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales :

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole
Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables
Tél. : 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr
2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

3. PROCEDURE

Cette consultation est lancée en procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-1, L. 2124-3 et R. 2124-4 du code de la commande publique.

A l'issue de l'examen des candidatures, la SEMITAN sélectionne les candidats qu'elle juge en capacité d'exécuter le marché.

4. DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. Contenu du dossier de consultation

Liste des pièces fournies aux candidats par l'acheteur public :

- Pièce n°A.0 : Règlement de Consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe 0.1 : Lettre d'engagement relative à la prise en compte des pièces graphiques
 - Annexe 0.2 : Tableau des références (phase candidatures)
 - Annexe 0.3 : Tableau des certificats (phase candidatures)
- Pièce n°A.1 : Acte d'Engagement et son annexe :
 - Annexe 1 : Répartition des prestations envisagées de faire exécuter par des cotraitants et/ou des sous-traitants
- Pièce n°A.2 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Pièce n°A.3 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 – Charte graphique SEMITAN
 - Annexe 2 – Préconisations SEMITAN
- Pièce n°A.4 : Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Pièce n°A.5 : Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Pièce n°A.6 : Planning Marché MT2
- Pièce n°A.7 : Planning général des travaux
- Pièce n°A.8 : Plan Général de Coordination (PGC)
- Pièce n°A.9 : Cahier des Contraintes Fonctionnelles de Chantier (CCFC)

- Pièce n°A.10 : Schéma Directeur de la Qualité (SDQ)
- Pièce n°A.11 : Le cadre de sous-détails de prix unitaires (CSDP)
- Pièce n°A.12 : Charte chantier durable L1VZT
- Pièce n°A.13 : Récépissé et réponses des concessionnaires aux DT
- Pièce n°A.14 : Géotechnique
- Pièce n°A.15 : Fiches d'interfaces
- Pièce n°A.16 : Diagnostic amiante et HAP
- Pièces graphiques :
 - Pièces graphiques communes à tous les marchés
 - B1 Plan de situation
 - B2 Carnet de phasage travaux - DESC
 - B3 Plan de repérage
 - B4 Plan des réseaux existants
 - B5 Plan de compilation des aménagements urbains
 - B6 Plan de compilation tramway avec réseaux (existant et projeté)
 - B7 Carnet de coupes voie ferrée
 - B8 Plan de localisation base vie
 - B9 Plan du BRT
 - Pièces graphiques spécifiques MT2
 - B10 Plan de voie ferrée
 - B11 Plan d'arrosage
 - B12 Profil en long voie ferrée
 - B13 Carnet de coupes voie ferrée
 - B14 Carnet de détails équipements de plateforme
 - B15 Plan de l'appareil de voie CHI2 (à déplacer)
 - B16 Carnet de détails assainissement
 - B17 Plan des bordures et de revêtements
 - B18 Carnet des masques de multitubulaire CFA
 - B19 Carnet des masques de multitubulaire ENE
 - B20 Profil en long multitubulaire (Incluant la vue en plan de la multitubulaire)

4.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation

Chaque candidat sélectionné au stade de la candidature recevra un e-mail avec lien électronique ainsi qu'une clé de chiffrage individuelle lui permettant de télécharger le DCE sur la plate-forme des marchés publics de la SEMITAN : http://marchespublics.semitan.fr

Cet e-mail est également disponible sur le compte « Fournisseurs » de la plate-forme, rubrique « Correspondance ».
De ce fait, le candidat est invité à fournir une adresse e-mail valide et régulièrement consultée.

4.3. Modifications de détail du dossier de consultation

Le mandataire du maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des plis.
Ce délai court à compter de la date d'envoi par le mandataire du maître d'ouvrage des modifications (non compris le jour d'envoi des modifications et la date limite de remise des plis).
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever de réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des plis est reportée la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1. Documents relatifs à la candidature

5.1.1. Un dossier sur leur situation juridique

1. Une lettre de candidature accompagnée des pièces présentant la société candidate (dont notamment le nom, la raison sociale, la forme juridique etc..). Le candidat pourra utiliser le formulaire DC1.
2. Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager, le cas échéant.
3. La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
4. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés articles L. 2141-1 à 2141-5, L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou la case F1 du DC1 cochée, valant déclaration sur l'honneur. Le candidat fournira son numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, ou à défaut, un extrait kbis de moins de 3 mois (ou équivalent), permettant de vérifier ces points. S'il est basé à l'étranger, il fournira un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine attestant de ces points.
5. Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

5.1.2. Un dossier sur leurs capacités économique et financière

1. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Le candidat pourra utiliser le formulaire DC2.

5.1.3. Un dossier sur leurs capacités professionnelles et techniques

1. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
2. La présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
 Le candidat est encouragé à utiliser le modèle de présentation fourni par la SEMITAN en annexe 0.2 du RC.
3. La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;
4. Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants :
 - 414 : « Voie Ferrée – Construction neuve – Réseau urbain »
 - 436 : « Voie ferrée – Maintenance et entretien des voies – réseau urbain »
 - 3452 : « Pavés et dalles – En béton, engazonnés ou autres matériaux »

 La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.
 Le candidat est encouragé à utiliser le modèle de présentation fourni par la SEMITAN en annexe 0.3 du RC.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la SEMITAN. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat présente des sous-traitants au moment de la candidature, il devra justifier de leurs capacités techniques, professionnelles et financières et certifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché, afin que ces capacités soient prises en compte dans l'analyse des candidatures. Dans cette hypothèse, aucun changement de sous-traitant ne sera accepté. Pour justifier des capacités d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public.

NOTA : Si certains éléments demandés au titre de la candidature sont manquants, il pourra être appliqué les dispositions de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.

Chaque candidat sélectionné au stade de la candidature recevra un e-mail lui permettant ensuite de déposer une offre, conformément aux indications ci-dessous.

5.2. Documents relatifs à l'offre

5.2.1. Un projet de marché

Ce projet de marché comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement et son annexe 1
 A titre d'information, l'AE n'est pas demandé signé au moment de la remise d'offre. Une signature électronique sera seulement demandée à l'attributaire du marché, avant sa notification.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
 Les quantités présentes dans le DQE ne doivent pas être modifiées par les candidats.
- La lettre d'engagement sur les pièces graphiques signée
- L'ensemble des sous-détails de prix du marché

Les pièces contractuelles mentionnées à l'article 2.1 du CCAP et non demandées dans le projet de marché sont réputées acceptées telles quelles.

5.2.2. Un mémoire justificatif

Ce document comportera toutes justifications et observations du soumissionnaire et comprendra les éléments suivants :

- **<u>Chapitre 1</u> : Organisations et moyens humains et matériels** :
 - Organisation mise en place pour assurer la réalisation des différentes activités du présent marché, en précisant le rôle des intervenants et la décomposition des tâches par cotraitant et sous-traitant s'il y a lieu.
 - Un organigramme nominatif de l'équipe pressentie accompagné de CV devra être joint (détaillant les encadrants en phase d'étude et chantier).
 - La description des moyens matériels affectés à la réalisation des prestations (type, caractéristiques, nombre…) nécessaires à la réalisation de la mission, en détaillant la répartition entre mandataire, cotraitants et sous-traitants et par activité.
- **<u>Chapitre 2</u> : Planning prévisionnel et délais d'exécution :**
 - Planning prévisionnel d'exécution des prestations faisant apparaître les moyens humains et matériels affectés au chantier (notamment le nombre d'équipes) ainsi que les moyens mobilisables en cas de retard, les périodes des installations de chantier, les

périodes de préparation, les dates de fourniture et de visa des études d'exécution, les délais d'approvisionnement, les périodes de replis des installations de chantier.

- Accompagné d'un programme d'exécution permettant de garantir le respect de la période de travaux, en indiquant de façon succincte la durée prévisionnelle des différentes phases du marché.

➢ **Chapitre 3 : Description de la méthodologie :**

- Description de la méthodologie d'exécution des prestations, tenant compte des contraintes du site et du projet (description détaillée des attendues concernant la pose de voie, la gestion des interfaces avec les différents marchés de fourniture, respect des prescriptions du MOE et MOA, compréhension de la spécificité de la pose, organisation en plusieurs postes, déchargement des matériaux, etc.).

➢ **Chapitre 4 : Plan d'Assurance Qualité :**

- Définition du Plan d'Assurance Qualité mis en place pour ce chantier.

Le mandataire du maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire justificatif du candidat retenu à l'issue de la procédure.

5.2.3. Un mémoire de développement durable

Ce document comportera toutes justifications et observations du soumissionnaire et comprendra les éléments suivants :

➢ **Chapitre 1 : Description de la démarche environnementale :**

- Pertinence des procédures mises en œuvre pour assurer la prise en compte des contraintes environnementales et écologiques du site.
- La description et la valorisation des matériaux recyclés (notamment les bétons et équipements ferroviaires issus de la démolition vers les filières spécifiques et la favorisation d'un approvisionnement de bétons issus de filières de recyclage).
- La description des procédures mises en œuvre pour la gestion des déchets du chantier (méthodes de tris, lieux de stockage, lieux de mise en décharge, etc.)
- La prise en compte de la charte chantier durable : affectation du responsable environnemental MT2, production de SOGED, SOPAE, objectifs de valorisation des déchets, dispositifs d'économie d'eau et d'électricité dans la base vie, dispositions relatives à la prévention du chancre coloré du platane, etc

➢ **Chapitre 2 : Description éco-responsable et RSE :**

- La description du bilan environnemental du chantier propre au titulaire du présent marché (lieux de stockage, lieux de mise en décharge, bilan carbone, cycle de vie des fournitures, etc.).
- Les objectifs de Développement Durable et pratiques RSE de l'entreprise en lien avec l'objet du marché

L'acheteur se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire relatif à la démarche environnementale et éco-responsable du candidat retenu à l'issue de la procédure.

6. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des dispositions du code de la commande publique. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.
S'il est constaté, lors de l'analyse d'offre, des modifications apportées par l'entrepreneur aux pièces du marché, son offre pourra être éliminée.
S'il est constaté après passation du marché, des modifications dans les pièces du marché, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

En cas de pièces manquantes, incomplètes ou non conformes, le mandataire du maître d'ouvrage dispose de la faculté de demander aux candidats de compléter leur dossier.

6.1. Sélection de candidatures

Il sera dans un premier temps procédé à la vérification de la présence et de la conformité des pièces demandées dans l'avis de publicité et dans le règlement de consultation.

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions du code de la commande publique seront examinées au regard de leurs capacités économiques et financières, techniques et professionnelles.

Information sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer à la remise d'offres : 1 candidat minimum ; 4 candidats maximum.

6.2. Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous :

1. Valeur technique de l'offre : 35 %

 La valeur technique sera notée (note N1) sur 35 points sur l'ensemble des éléments constituants le mémoire justificatif suivant la pondération suivante :
 - Chapitre 1 : 12 pts
 - Chapitre 2 : 5 pts
 - Chapitre 3 : 14 pts
 - Chapitre 4 : 4 pts

2. Prix des prestations : 55 %

 Le prix des offres sera noté (note N2) sur 55 points, sur le montant total en € HT de l'offre, et jugé selon la méthodologie et formule suivante :
 L'offre la moins disante recueille une note de 55 points
 Les autres offres auront une note calculée de la manière suivante :
 N2 = (55 X offre la moins disante / offre considérée)

3. Valeur de développement durable : 10%

 La valeur de développement durable sera notée (note N3) sur 10 points sur l'ensemble des éléments selon la pondération suivante :
 - Chapitre 1 – Démarche environnementale : 7 pts
 - Chapitre 2 – Démarche éco-responsable - RSE : 3 pts

4. Note finale

La note finale N = N1 + N2 + N3

6.3. Rectification des offres

Avant de procéder à l'examen des offres, si le mandataire du Maître d'Ouvrage constate des erreurs de multiplication, d'addition ou de report dans l'acte d'engagement, le bordereau de prix unitaire ou le détail quantitatif estimatif, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces. A défaut d'obtention des documents, l'offre sera rejetée.

6.4. Négociation

Les négociations se dérouleront en langue française.

Après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement énoncés au présent règlement de la consultation et après élimination des offres inappropriées, la SEMITAN se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans le cas contraire, sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, elle pourra ouvrir une phase de négociation avec les candidats dont les offres seront les plus en adéquation avec les contraintes budgétaires et le niveau d'exigence exprimés dans le dossier de consultation.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats sélectionnés. A titre indicatif, la date du 25 au 29 janvier 2027 a été envisagée pour les négociations. Celles-ci pourront se dérouler à la SEMITAN sur convocation des candidats.

Les modalités de cette négociation seront précisées dans les courriers d'invitation à négocier via le profil acheteur de la SEMITAN.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.
A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

6.5. Attribution du marché

En cas de non production lors du dépôt de l'offre, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du mandataire du maître d'ouvrage :

- Les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8, et D 8222-6 du code du travail (article R. 2143-8 du code de la commande publique)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces pièces sont à produire également tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.
Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.
Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature, les attestations d'assurance civile professionnelle en cours de validité, seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation il ne pourra être procédé à la signature du marché.

7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les candidats doivent envoyer leur pli sous forme dématérialisée. La transmission des candidatures et/ou des offres par télécopie, par courriel ou par courrier postal n'est pas autorisée.
Les offres doivent être envoyées, en toute confidentialité, par voie électronique en se connectant directement sur le site https://marchespublics.semitan.fr, via le lien sécurisé reçu.

Les plis seront envoyés sur la plate-forme avant la date et heure figurant en page de garde du présent règlement. L'entreprise reçoit par la messagerie sécurisée un accusé de réception du dépôt de son offre. La remise des plis horodatée assure la date certaine de réception des offres. Les candidatures et offres arrivées hors délais ne seront pas ouvertes, elles seront archivées.
Chacune des étapes du dépôt est tracée et horodatée. Les entreprises doivent avoir terminé de télécharger leur pli avant l'heure et date limites, au-delà elles seront hors-délais, et leur pli sera irrémédiablement rejeté par la SEMITAN.

Composition de l'offre :
L'offre sera constituée des éléments demandés au paragraphe 5 du règlement de consultation.
Le pli constituant l'offre pourra être compressé au format zip ou non.
Les documents contenus dans l'offre devront être présentés dans l'un des formats suivants :

- format Word («.doc » ou « .docx »)
- format Acrobat («.pdf »)
- format Excel («.xls » ou « .xlsx »)

Les documents prix (BPU / DQE) devront impérativement être transmis en version reproductibles (« .pdf ») **et** en version source (« .doc », « .docx », « .xls » ou « .xlsx »).

Téléchargement :
La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Les candidats doivent en tenir compte pour s'assurer d'une transmission de leur offre avant les date et heure limites de réception des offres.
Il est fortement conseillé à chaque candidat de vérifier les préalables techniques de leur poste de travail sur « https://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm ».
Les candidats pourront, en cas de problème technique, ou pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, s'adresser à l'équipe support de AWS (Tél : 04.80.04.12.60 / e-mail : support-entreprises@aws-france.com).
Les candidats pourront également contacter le service Commande Publique de la SEMITAN (Tél : 02.51.81.61.06 – 02.51.81.78.65 – 02.51.81.80.03 / e-mail : marchespublics@semitan.fr).
Les plis sont transmis en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par le même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu dans les délais fixés par le mandataire du Maître d'ouvrage.

Copie de sauvegarde :
Les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à la SEMITAN, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la SEMITAN dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.
La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ».
Le candidat peut donc effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique.

Virus :
Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

8. AUTRES RENSEIGNEMENTS

8.1. Sous-traitance

Les candidats préciseront dans leur offre la part des travaux qu'ils comptent réaliser eux-mêmes, ainsi que la part des travaux qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans l'Acte d'Engagement la nature et le montant prévisionnel des travaux qu'ils comptent sous-traiter.

8.1.1. Sous-traitants désignés dès la remise des offres

Les candidats préciseront, pour chaque prestation sous-traitée, le nom des entreprises qu'ils proposent. Ils indiqueront les références détaillées et les qualifications de ces entreprises et rempliront à cet effet les annexes correspondantes à l'Acte d'Engagement.
Le maître d'ouvrage ne sera cependant pas engagé dans la désignation du sous-traitant, dès la remise des offres et se réserve la possibilité, avant la notification du marché, de ne pas retenir un sous-traitant qu'il ne souhaiterait pas accepter ni agréer.

8.1.2. Sous-traitants désignés en cours de marché

Ils fourniront à cet effet un acte spécial dûment rempli et signé pour chaque sous-traitant déclaré, accompagné des pièces administratives attestant des capacités financières et techniques des entreprises sous-traitantes.
Pour les autres prestations qu'ils envisagent de sous-traiter en cours de marché, les candidats proposeront une liste des entreprises sous-traitantes envisagées par nature de travaux et de prestations.

8.2. Visite sur site et/ou consultation sur place

Aucune visite des lieux organisée par le maître d'ouvrage n'est prévue.

Chaque candidat selectionné pour remettre une offre pourra effectuer une visite des lieux du chantier, de son propre chef afin de prendre connaissance du site avant la remise de l'offre. En tout état de cause, il ne pourra se prévaloir ultérieurement de la méconnaissance du site.

8.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours calendaires avant la date fixée pour la réception des plis sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la SEMITAN https://marchespublics.semitan.fr (non compris le jour d'envoi des questions et la date limite de remise des plis).

Les réponses feront l'objet d'une transmission adressée à tous les candidats via le profil acheteur, 5 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des plis (non compris le jour d'envoi des réponses et la date limite de remise des plis).

De ce fait, les candidats sont appelés à fournir une adresse mail régulièrement consultée lors du retrait du DCE.

9. ANNEXE 0.1 : LETTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES PIECES GRAPHIQUES

VOIE Z TERTRE OPTIMISEE – TRAMWAY LIGNE 1

MT2 : Marché Travaux de Voie Ferrée

Engagement sur les pièces graphiques

Je, soussigné,
- M - Mme - Mlle :
agissant en qualité de
au nom et pour le compte de la Société

Reconnais avoir pris connaissance du contenu des pièces graphiques du marché MT2 – Travaux de Voie Ferrée (VF) – de l'opération « Voie Z Tertre optimisée – Tramway Ligne 1 » :

- Pièces graphiques communes à tous les marchés
 - Plan de situation
 - Carnet de phasage travaux - DESC
 - Plan de repérage
 - Plan des réseaux existants
 - Plan de compilation des aménagements urbains
 - Plan de compilation tramway avec réseaux (existant et projeté)
 - Carnet de coupes voie ferrée
 - Plan de localisation base vie
 - Plan du bus relais
- Pièces graphiques spécifiques MT2
 - Plan de voie ferrée
 - Plan d'arrosage
 - Profil en long voie ferrée
 - Carnet de coupes voie ferrée
 - Carnet de détails équipements de plateforme
 - Plan de l'appareil de voie CHI2 (à déplacer)
 - Carnet de détails assainissement
 - Plan des bordures et de revêtements
 - Carnet des masques de multitubulaire CFA
 - Carnet des masques de multitubulaire ENE
 - Profil en long multitubulaire (Incluant la vue en plan de la multitubulaire)

Fait en un seul original
A , le

Mention manuscrite
"Lu et approuvé"

Nom du signataire, cachet de l'entreprise ou des entreprises (en cas de groupement)